



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 27 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - RICARD - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZÉCH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER.

N° 2018/140

Objet : Budget Annexe Ordures Ménagères 2018 : décision modificative n°1 - Virements de crédits

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser une erreur matérielle lors de la saisie du Budget Annexe ordures Ménagères, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Ordures Ménagères 2018 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

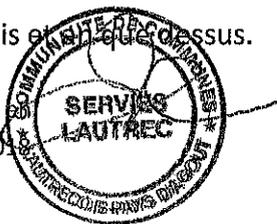
	Virements de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
Fonctionnement			62871	50.000 €
			022	- 50.000 €
			6811	3.675,22 €
			61551	- 3.675,22 €
Investissement	10222	- 3.675,22 €		
	28145	1.427 €		
	281571	0,04 €		
	28158	2.248,18 €		

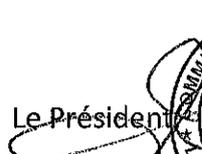
Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt

Sous-Préfecture le 28 novembre 2018



Le Président 
Raymond GARDELLE

